



FNEC-FP-FO ACADEMIE ORLEANS-TOURS

La FNEC FP FO Orléans Tours s'élève vigoureusement contre le courrier du 17 septembre de Madame la Rectrice de l'Académie adressé aux AED, leur indiquant notamment « *puisque les brassages inhérents à vos activités ne peuvent guère être limités, c'est votre sens civique et des responsabilités qui permettra de freiner la propagation du virus, pour votre santé et le bon fonctionnement des établissements que vous fréquentez.* »

Dans le cadre de l'actuelle campagne gouvernementale de culpabilisation de la jeunesse, les AED sont finalement stigmatisés et rendus potentiellement responsables de la propagation du virus alors que c'est leur employeur qui les a placés en situation de danger face à des élèves sans masque sans leur fournir d'équipements de protection individuelle efficaces (masques FFP2 conformément au code du travail).

En effet, ils travaillent dans des conditions très risquées pour leur santé, devant assurer la surveillance de cantines remplies d'élèves, qui ne portent pas de masques à ce moment-là.

Une vie scolaire entière dans un collège de l'académie a dû être placée en isolement cette semaine.

Depuis le mois de mars, notre organisation était intervenue à de multiples reprises pour faire respecter les missions statutaires des AED, sur lesquels les plus fortes pressions existaient pour faire « autre chose » que de la surveillance ou de l'accompagnement éducatif, telles que le nettoyage de certains lieux (toilettes), ou même le remplacement d'enseignants en classe !

En mai, nous étions intervenus pour que tous les AED aient des masques fournis par l'employeur !

Ces pressions existent toujours et se conjuguent à une pénurie des personnels AED par rapport aux tâches multiples qu'ils doivent exercer avec le protocole sanitaire, pénurie que nous avons dénoncée lors du CHSCT académique du 10 septembre.

Les effectifs explosent en collège et en lycée, classes, couloirs et réfectoires sont bondés, il est impossible de faire respecter la distanciation physique lors du repas, et ce serait de la faute du « comportement » des AED, y compris dans leur vie sociale ou privée ??

Ces propos sont inacceptables.

La FNEC FP FO Orléans Tours demande que toutes les mesures de protection nécessaires soient prises pour les AED, comme pour l'ensemble du personnel qui intervient en EPLE : médecine de prévention, tests de dépistage, masques réellement protecteurs (FFP2 conformément au code du travail).

La FNEC FP FO Orléans Tours exige que les revendications des personnels des établissements en créations de classes, création des postes nécessaires et notamment en postes d'AED soient satisfaites immédiatement

Le Ministre porte l'entière responsabilité de la protection des personnels, il doit répondre aux revendications !!

Nous appelons tous les AED à nous contacter si besoin à fnecfpfo.orleans.tours@gmail.com et s'organiser en rejoignant les syndicats FO (bulletin d'adhésion par retour de mel)